



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°30/2026 Objet : Décision modificative n°1 à apporter au budget primitif 2026.	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 19 Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT-Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE-Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHIA TENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Décision modificative n°1 à apporter au budget primitif 2026.

Exposé :

Monsieur le Président rappelle :

- que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par les budgets primitifs ou supplémentaires sont reconnus insuffisants ou mal ajustés aux besoins, des crédits et des recettes peuvent être modifiés par des décisions votées par le conseil syndical dans les mêmes conditions que le budget primitif,
- que ces modifications peuvent être apportées au budget du syndicat mixte jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique,

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M43,
- Vu la délibération du comité syndical en date du 18 février 2026 portant sur le budget primitif 2026,
- Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°01,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion de bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 17 juin 2026,
- Sur proposition de M. le Président et du Vice-président en charge des finances du syndicat,

Considérant :

- la nécessité de prévoir de nouvelles inscriptions budgétaires ainsi qu'un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année selon le tableau repris ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT				
Imputation	Montant initial	Décision modificative n° 01	Montant final	Imputation	Operations	Montant initial	Décision modificative n° 01	Montant final
Dépenses				Dépenses				
042-6811	2 889 000,00	-31 000,00	2 858 000,00	040-13912		51 365,63	17 083,00	68 448,63
				040-13988		0,00	13 917,00	13 917,00
678	0,00	5 000,00	5 000,00	2315	1014	330 000,00	-110 000,00	220 000,00
6061	54 000,00	-5 000,00	49 000,00	2153	1021	30 000,00	30 000,00	60 000,00
6518	0,00	2 900,00	2 900,00	2031	1022	45 000,00	105 000,00	150 000,00
6226	80 000,00	-2 900,00	77 100,00	2131	1023	150 000,00	-135 000,00	15 000,00
				2154	1025		15 000,00	15 000,00
				2182	1025		95 000,00	95 000,00
TOTAL	3 023 000,00	-31 000,00	2 992 000,00	TOTAL		606 365,63	31 000,00	637 365,63
Recettes				Recettes				
042-747	108 939,00	31 000,00	139 939,00	040-28156		1 150 832,07	-31 000,00	1 119 832,07
TOTAL	108 939,00	31 000,00	139 939,00	TOTAL		1 150 832,07	-31 000,00	1 119 832,07
TOTAL Fonct.	3 131 939,00	0,00	3 131 939,00	TOTAL Inv.		1 757 197,70	0,00	1 757 197,70

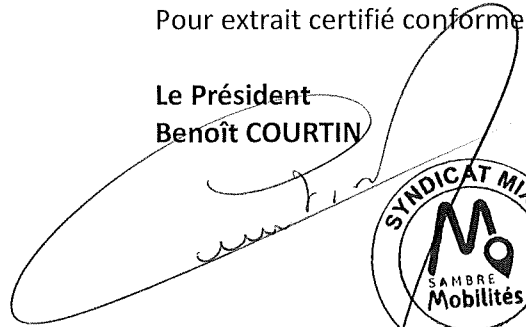
Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°01 telle que figurant ci-dessus ainsi que son rapport de présentation qui sera annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité et à M. le responsable du SGC d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de régularité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



SYNDICAT MIXTE
SAMBRE
Mobilités

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 059-255902827-20260624-DEL30_2026-BF